



# Politique salariale Groupe 2025-2026

Toulouse  
le 19 mars 2025

## Équilibre et cohérence

Le 18 mars, la Direction a réuni une dernière fois les Organisations Syndicales Représentatives pour les négociations relatives aux SMH et point d'ancienneté sur la période juillet 2025-juin 2026.



*En jaune, les valeurs ayant évolué depuis la réunion précédente.*

La Direction a proposé les évolutions suivantes :

### ➔ Valeur du point d'ancienneté

Test du principe suivant en 2026 et 2027 :

- **évolution automatique** du point d'ancienneté au 1er janvier,
- **+50% du niveau de la plus haute politique salariale** négociée au sein des sociétés du groupe en France.

### ➔ Grille des SMH Airbus (ci-contre)

Suite aux revendications de la CFE-CGC, la Direction a amélioré ses propositions :

- **hausse de la revalorisation globale** de la grille des SMH Airbus,
- **des évolutions plus cohérentes** entre les différentes classes d'emploi, notamment pour les techniciens et cadres,
- application au **1er janvier 2026**.

Cette proposition se rapproche des revendications CFE-CGC sur les dates d'application, les revalorisations et l'équilibre global de la grille.

L'accord est mis à la signature, la CFE-CGC va consulter ses Conseils Syndicaux.

Classe d'emploi	Proposition Direction
1 et 2	N/A
3	+2,5%
4	+3,0%
5	+3,5%
6	<b>+2,5%</b>
7	+2,0%
8	<b>+1,5%</b>
9	+1,5%
10	<b>+1,0%</b>
11	<b>+1,0%</b>
12	<b>+2,0%</b>
13	<b>+2,0%</b>
14	<b>+1,5%</b>
15	<b>+0,5%</b>
16	+0,5%
17	+0,0%
18	+0,0%

Il y a tant de choses  
qui nous réunissent

